



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



20 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt avril deux-mille-quinze (20 avril 2015) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 079.04.2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la secrétaire-trésorière en reportant les items suivants:

- 14.1 *Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-249 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 relatif à l'ajout de définition et de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;*
- 14.2 *Avis de motion pour l'adoption du règlement 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 relatif aux complexes hôteliers, l'affichage, les activités de traineau à chien ainsi que diverses dispositions;*
- 14.3 *Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117;*
- 14.4 *Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-252 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 concernant les normes relatives aux bâtiments;*
- 14.5 *Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;*
- 14.6 *Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-254 relatif au remplacement des puisards;*
- 14.7 *Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards;*
- 14.8 *Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-256 relatif au branchement des réseaux publics et à la tarification du service des travaux publics;*
- 14.9 *Adoption du projet de règlement numéro 2015-248 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2002-53 relatif à l'aménagement du contournement de la route 117;*



- 14.10 *Adoption du projet de règlement numéro 2015-249 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 relatif à l'ajout de définition et de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;*
- 14.11 *Adoption du projet de règlement numéro 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 relatif aux complexes hôteliers, l'affichage, les activités de traineau à chien ainsi que diverses dispositions;*
- 14.12 *Adoption du projet de règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117;*
- 14.13 *Adoption du projet de règlement numéro 2015-252 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 concernant les normes relatives aux bâtiments;*
- 14.14 *Adoption du projet de règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;*
- 14.15 *Tenue d'une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéro 2015-248, 2015-250, 2015-251, 2015-252 et 2015-253.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 20 AVRIL 2015**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1 Dépôt et acceptation du rapport financier de l'année 2014;
 - 7.2 Modification de la politique numéro 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants;
 - 7.3 Fermeture des services municipaux pour l'année 2015;
 - 7.4 Assurés additionnels sur la police d'assurance de la Municipalité;
 - 7.5 Embauche d'une animatrice support au Pélicamp 2015;
 - 7.6 Mandat pour la production d'un calendrier municipal;
 - 7.7 Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2014-04 : approbation des modifications;
 - 7.8 Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté 2014 pour l'entretien du réseau d'aqueduc;
 - 7.9 Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté 2014 pour l'entretien du réseau d'égout;
 - 7.10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 7.11 Proclamation de la semaine de la santé mentale;
 - 7.12 Don à la Fondation CHDL-CRHV pour l'achat d'un scan pour le Centre hospitalier de Rivière-Rouge;
 - 7.13 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015;
 - 7.14 Nomination de membres au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Réparation et peinture de divers véhicules;
 - 8.2 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1 Renouvellement de mandat pour des membres du Comité consultatif sur l'horticulture et de l'embellissement (CCHE);
 - 9.2 Nomination d'un chemin situé à l'intersection du chemin de La Dame, dans le rang B, dans le canton de Labelle;
 - 9.3 Nomination de cinq chemins sur la Rive Ouest du Lac Labelle (secteur du Lac à la Truite) dans le rang B, dans le canton de Labelle;



- 9.4 Demande de dérogation mineure numéro 2015-03 sur le lot 37C-1, du rang F, dans le canton de Joly, situé au 987, montée des Paysans (0730-61-5512);
- 9.5 Demande de dérogation mineure numéro 2015-005 sur le lot 83, du rang J, dans le canton de Labelle, situé au 17904, chemin du Lac-Labelle (9813-63-6249);
- 9.6 Demande de dérogation mineure numéro 2015-006 sur le lot 10C-1, rang I, dans le canton de Joly, situé au 2875, chemin du Lac-Bélanger (0523-60-0487);
- 9.7 Demande de dérogation mineure numéro 2015-007 sur le lot 17-129, dans le cadastre du Village de Labelle, situé au 6808, boulevard du Curé-Labelle (1027-00-3900);
- 9.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-008 concernant la propriété sise sur la rue Paiement, constituée du lot rénové 5010620 (1027-02-2033);
- 9.9 Achats divers pour l'aménagement et l'amélioration de l'ensemble des sentiers pédestres et affectation du fonds de parcs et terrains de jeux;
- 9.10 Mandat pour la réalisation de l'implantation et piquetage du bureau touristique au parc René-Lévesque;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
 - 10.1 Acquisition de panneaux de signalisation 9-1-1 (numéros civiques);
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1 Ouverture du bureau d'accueil touristique;
 - 11.2 Renouvellement du bail du bureau d'accueil touristique;
 - 11.3 Souper-bénéfice de la Fondation pour la réussite des élèves;
 - 11.4 Dépôt du dossier de reconduction de l'appellation Village-relais;
 - 11.5 Adoption de la grille tarifaire 2015 du camp de jour;
 - 11.6 Autorisation donnée pour l'installation d'une borne interactive et autorisation de signature de l'entente de partenariat;
 - 11.7 Climatisation des chambres de la gare;
 - 11.8 Achat de publicité pour le Festival de la Rouge;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-249 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 relatif à l'ajout de définition et de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection; **reporté**
 - 14.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 relatif aux complexes hôteliers, l'affichage, les activités de traineau à chien ainsi que diverses dispositions; **reporté**
 - 14.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117; **reporté**
 - 14.4 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-252 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 concernant les normes relatives aux bâtiments; **reporté**
 - 14.5 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale; **reporté**
 - 14.6 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-254 relatif au remplacement des puisards; **reporté**
 - 14.7 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards; **reporté**
 - 14.8 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-256 relatif au branchement des réseaux publics et à la tarification du service des travaux publics; **reporté**



- 14.9 Adoption du projet de règlement numéro 2015-248 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2002-53 relatif à l'aménagement du contournement de la route 117; *reporté*
 - 14.10 Adoption du projet de règlement numéro 2015-249 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 relatif à l'ajout de définition et de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection; *reporté*
 - 14.11 Adoption du projet de règlement numéro 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 relatif aux complexes hôteliers, l'affichage, les activités de traineau à chien ainsi que diverses dispositions; *reporté*
 - 14.12 Adoption du projet de règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117; *reporté*
 - 14.13 Adoption du projet de règlement numéro 2015-252 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 concernant les normes relatives aux bâtiments; *reporté*
 - 14.14 Adoption du projet de règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale; *reporté*
 - 14.15 Tenue d'une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéro 2015-248, 2015-250, 2015-251, 2015-252 et 2015-253; *reporté*
- 15. **Comptes**
 - 15.1 Approbation des comptes du mois de mars 2015;
 - 15.2 Ratification de la liste des déboursés;
 - 16. **Varia**
 - 17. **Période de questions et réponses**
 - 18. **Ajournement de la séance**

Adoptée

5. **RÉS. 080.04.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 16 MARS 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

7.1 **RÉS. 081.04.2015 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER
DE L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 a été présenté au conseil lors du caucus du 13 avril 2015;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter le rapport financier 2014 tel que déposé.



Qu'une copie dudit rapport financier soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal.

Adoptée

**7.2 RÉS. 082.04.2015 MODIFICATION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2013-51
RELATIVE AUX CONDITIONS SALARIALES DES
EMPLOYÉS ÉTUDIANTS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier l'article 3 de la politique numéro 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants en remplaçant 10,50 \$ l'heure pour 10,55 \$ l'heure à leur première année d'embauche.

Adoptée

**7.3 RÉS. 083.04.2015 FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 306.12.2014 adoptant les congés fériés pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de déplacer le congé férié de la Fête du Canada selon les besoins;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution numéro 306.12.2014 afin de retarder la fermeture des bureaux de la Municipalité prévue le 1^{er} juillet au 3 juillet 2015.

Adoptée

**7.4 RÉS. 084.04.2015 ASSURÉS ADDITIONNELS SUR LA POLICE
D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE nous avons des assurés additionnels sur la police d'assurance responsabilité et biens auprès de la MMQ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces assurés additionnels, certains ne sont plus en activité et qu'un autre à sa propre couverture d'assurance;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De faire retirer les assurés additionnels suivants de la police d'assurance de la Municipalité numéro P-03-78120, soit ; La Maison des Jeunes de Labelle, Labelle en fête et Le Campagn'Art de Labelle.

Adoptée



7.5 RÉS. 085.04.2015 EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE SUPPORT AU PÉLICAMP 2015

CONSIDÉRANT QUE madame Sarah Marier a occupé un poste d'animatrice au camp de jour durant la saison estivale 2014 et désire revenir cette année;

CONSIDÉRANT QU'elle a manifesté son intérêt pour occuper le poste d'animatrice support;

CONSIDÉRANT QU'elle possède les qualités et compétences pour occuper cet emploi;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Sarah Marier à titre d'animatrice support pour une période approximative de 320 heures, débutant aux alentours du 1^{er} juin et selon les besoins du service.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7.6 RÉS. 086.04.2015 MANDAT POUR LA PRODUCTION D'UN CALENDRIER MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente d'une période d'un an avec « Imprimerie Léonard » relativement à la production d'un calendrier municipal pour l'année 2016, avec possibilité de renouvellement.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

7.7 RÉS. 087.04.2015 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-04 : APPROBATION DES MODIFICATIONS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser et/ou d'entériner les demandes de modifications ME-13 au montant de 2 545,83 \$ et ME-14 au montant de 627,59 \$, et ME-15 au montant de 1 184,00 \$ totalisant 4 357,42 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230, et, si nécessaire, par l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée



7.8 RÉS. 088.04.2015 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ 2014 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2014 inclut un excédent provenant de l'écart des dépenses par rapport aux revenus du service d'aqueduc en 2014 et donc payé par les usagers de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité commande que ces excédents et déficits soient affectés à l'excédent affecté pour l'aqueduc;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'imputer l'excédent de sept-mille-sept-cent-vingt-huit dollars et cinquante-cinq cents (7 728,55\$) de l'exercice financier 2014 du service de l'aqueduc à l'excédent affecté pour l'aqueduc.

Adoptée

7.9 RÉS. 089.04.2015 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ 2014 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2014 inclut un excédent provenant de l'écart des dépenses par rapport aux revenus du service d'égout en 2014 et donc payé par les usagers de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité commande que ces excédents et déficits soient affectés à l'excédent affecté pour l'égout;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'imputer l'excédent de soixante-sept-mille-trois-cent-trois dollars et un cent (67 303,01\$) de l'exercice financier 2014 du service de l'égout à l'excédent affecté pour l'égout.

Adoptée

7.10 RÉS. 090.04.2015 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 130 969 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;



CONSIDÉRANT QU'un auditeur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

7.11 RÉS. 091.04.2015 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <acsm.qc.ca>;
- en organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2015, Semaine de la santé mentale dans la municipalité et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée

7.12 RÉS. 092.04.2015 DON À LA FONDATION CHDL-CRNV POUR L'ACHAT D'UN SCAN POUR LE CENTRE HOSPITALIER DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la Fondation du CHDL-CRNV à contribuer, à la hauteur de 1,00 \$ par habitant, pour l'achat d'un scan pour le Centre hospitalier de Rivière-Rouge;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contribuer financièrement à cet ajout d'équipement pour le Centre hospitalier de Rivière-Rouge;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De prévoir au budget 2016, une contribution de 1,00 \$ par habitant, à la Fondation du CHDL-CRHV pour contribuer à l'achat d'un scan pour le Centre hospitalier de Rivière-Rouge.

Adoptée

Remplacée par rés. 176.06.2015

7.13

**RÉS. 093.04.2015 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De présenter une demande d'aide financière pour l'année 2015 pour l'amélioration du réseau routier local pour les travaux identifiés ci-dessous :

Réfection des chemins du Lac-Labelle, de la Dame et de la Rivière-Maskinongé, pour un coût total d'environ 50 000 \$ plus les taxes.

Adoptée

7.14

**RÉS. 094.04.2015 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE
RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE
LABELLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements du régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle, l'employeur nomme 3 (trois) des 6 (six) membres ainsi que le tiers-membre du Comité de retraite;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres à être nommé par l'employeur terminent leur mandat au cours du mois de mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer de nouveaux membres ou de renouveler le mandat de certains d'entre eux, et de nommer le tiers-membre;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer M. Michel Lefebvre, Mme Claire Coulombe et Mme Marie-France Turpin, membres du Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle ainsi que M. André Leduc à titre de tiers-membre.

Adoptée

8.1

RÉS. 095.04.2015 RÉPARATION ET PEINTURE DE DIVERS VÉHICULES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De mandater Transport Daniel Provost Inc. pour réparer et peindre divers véhicules municipaux, soient : le V-10 (F-150, 2007), le V-22 (E-350, 2006), le V-23 (F-550, 2008), le V-25 (E-350, 2006), le V-26 (F-350, 2008), et le V-27 (Freightliner M2, 2007), pour la somme de 18 146.92 \$, plus les taxes.

Que la somme nécessaire à ces travaux soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 02-32000-525 et 526.

Adoptée

8.2 RÉS. 096.04.2015 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2015-2016;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2015-2016, ce pourcentage est fixé à 0,95% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6% pour les municipalités non membres de l'UMQ;



Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

9.1 **RÉS. 097.04.2015 RENOUELEMENT DE MANDAT POUR DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'HORTICULTURE ET L'EMBELLEMENT (CCHE)**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de quelques membres du CCHE est échu;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De renouveler les mandats des membres du CCHE de Labelle, soient M. Jacques Sarrazin et mesdames Véronique Lacaille et Ginette Sarrazin jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée

9.2 **RÉS. 098.04.2015 NOMINATION D'UN CHEMIN SITUÉ À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA DAME, DANS LE RANG B, DANS LE CANTON DE LABELLE**

CONSIDÉRANT la politique de dénomination des rues et des lieux numéro 2002-04 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin privé dessert 4 propriétés portant des numéros civiques sur le chemin de la Dame ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer ce chemin d'accès qui dessert ces propriétés afin de mieux les localiser pour les services de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société d'Histoire de Chute aux Iroquois, chemin Louis-Amadei pour la nomination de ce nouveau chemin;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 021.04.2015 recommandant au conseil de le nommer chemin Louis-Amadei;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer le chemin d'accès à l'intersection du chemin de la Dame situé à environ 60 mètres avec le pont sur le rang B, dans le canton de Labelle, le chemin Louis-Amadei.

Adoptée

9.3 **RÉS. 099.04.2015 NOMINATION DE CINQ CHEMINS SITUÉS SUR LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE (SECTEUR DU LAC À LA TRUITE) DANS LE CANTON DE LABELLE**

CONSIDÉRANT la politique de dénomination des rues et des lieux numéro 2002-04 et ses amendements;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer 5 chemins et d'éliminer le toponyme « Rive Ouest du lac Labelle » pour le secteur du lac à la Truite afin de mieux localiser les propriétés pour les services de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE des adresses demeureront avec le toponyme « Rive Ouest du lac Labelle », mais seront spécifiquement utilisées pour les propriétés qui ne sont pas accessibles par chemin;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société d'Histoire de Chute aux Iroquois, pour la nomination des 5 chemins, soient les chemins : Lecompte, Joseph-Francoeur, Édouard-Sévigny, John-Charette et John Vallée;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 021.04.2015 recommandant au conseil de nommer les chemins tel que soumis par la Société d'Histoire de Chute aux Iroquois;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer les chemins suivants en remplacement du toponyme « Rive Ouest du lac Labelle » :

- Chemin Joseph-Francoeur pour les adresses entre le 16723 et 17123;
- Chemin Édouard-Sévigny pour les adresses entre le 16421 et le 16681;
- Chemin John-Charette pour les adresses entre le 15931 et le 16201;
- Chemin John-Vallée pour les adresses entre le 15329 et le 15805
- Chemin Lecompte pour les autres propriétés qui sont desservies par le chemin.

Que la numérotation soit reconsidérée en fonction de la localisation des bâtiments et/ou de leur entrée véhiculaire à partir du début de chaque chemin. Le tout dans le canton de Labelle.

Adoptée

9.4 RÉS. 100.04.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-003 SUR LE LOT 37C-1, DU RANG F, DANS LE CANTON DE JOLY, SITUÉ AU 987 MONTÉE DES PAYSANS (0730-61-5512)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 0.79 mètre pour l'agrandissement du bâtiment principal avec la marge latérale gauche;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreur lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la résidence voisine se situe à une grande distance et cela ne lui porte aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 016.04.2015 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder la demande numéro 2015-003 pour la dérogation mineure de 0.79 mètre avec la ligne latérale gauche afin de régulariser la situation. Le tout, sur le lot 37C-1, du rang F, dans le canton de Joly, situé au 987 Montée des Paysans.

Adoptée

9.5 **RÉS. 101.04.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-005 SUR LE LOT 83, DU RANG J, DANS LE CANTON DE LABELLE, SITUÉ AU 17904 CHEMIN DU LAC-LABELLE (9813-63-6249)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 12.1 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac pour la construction d'un garage et une dérogation de 7 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le latéral droit;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas souhaitable d'autoriser des interventions dans la rive par la construction d'un nouveau garage et qu'il serait préférable d'agrandir le garage existant annexé au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement se situe sur le latéral droit à l'intérieur de la bande de protection de 20 mètres et qu'il serait possible d'agrandir le bâtiment conformément à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'UNE dérogation mineure pourrait être possible vers la marge avant pour le garage et l'agrandissement;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 017.04.2015 recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande numéro 2015-005 pour les dérogations mineures de 12.1 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac et de 7 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le latéral droit. Le tout, sur le lot 83, du rang J, dans le canton de Labelle, situé au 17904 chemin du Lac-Labelle.

Que le requérant réétudie ses projets en évitant des empiètements dans la bande de protection de 20 mètres du lac.

Adoptée

9.6 **RÉS. 102.04.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-006 SUR LE LOT 10C-1, RANG I, DANS LE CANTON DE JOLY, SITUÉ AU 2875 CHEMIN DU LAC-BÉLANGER (0523-60-0487)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 5 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac pour la construction d'un cabanon en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du cabanon ne se situe pas à l'intérieur des deux bandes riveraines du terrain;



CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'espace disponible sur son terrain pour implanter son cabanon conformément à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon sera le seul bâtiment accessoire sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du chalet est petite et ne permet pas d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 018.04.2015 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder la demande numéro 2015-006 pour la dérogation mineure de 5 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac afin d'autoriser la construction d'un cabanon en cour avant tel que présenté dans le plan fourni lors de la demande. Le tout, sur le lot 10C-1, rang I, dans le canton de Joly, situé au 2875 chemin du Lac-Bélanger.

Adoptée

9.7 RÉS. 103.04.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-007 SUR LE LOT 17-129, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE DE LABELLE, SITUÉ AU 6808, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE (1027-00-3900)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 3 mètres entre la ligne arrière du terrain et le bâtiment principal afin de permettre la construction d'une résidence sur le lot adjacent;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de connaître l'implantation du projet de construction sur le terrain résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation reculée du bâtiment existant et le manque d'espace en cour arrière pour l'entreposage, il serait important de connaître l'usage commercial projeté du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 019.04.2015 recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la dérogation mineure de 3 mètres avec la ligne arrière. La demande pourra être réétudiée avec le dépôt des documents concernant l'usage projeté du terrain commercial, l'aménagement des terrains et l'emplacement des bâtiments et constructions. Le tout, sur le lot 17-129, dans le cadastre du village de Labelle, situé au 6808 boulevard du Curé-Labelle.

Adoptée



9.8 **RÉS. 104.04.2015** **DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-008 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE SUR LA RUE PAIEMENT, CONSTITUÉE DU LOT RÉNOVÉ 5010620 (1027-02-2033)**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la toiture sera de couleur brune, le revêtement extérieur sera en maibec de couleur brune et le revêtement de pierres dans les tons de gris-beige s'harmonisant avec la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment va bonifier l'esthétisme du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 020.04.2015 du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-008 du secteur Noyau villageois pour une toiture de couleur brune, pour un revêtement extérieur en maibec de couleur brun avec de la pierre dans les tons de gris-beige.

Une nouvelle demande devra être déposée pour soumettre l'implantation du bâtiment principal et l'aménagement du terrain.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010620, sur la rue Paiement, dans le cadastre du village de Labelle.

Adoptée

9.9 **RÉS. 105.04.2015** **ACHATS DIVERS POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'AMÉLIORATION DE L'ENSEMBLE DES SENTIERS PÉDESTRES ET AFFECTATION DU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs interventions sont en cours sur l'ensemble des sentiers pédestres sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE de l'argent est nécessaire pour y faire des aménagements, des infrastructures, de l'affichage et la location d'équipement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



D'autoriser des dépenses maximales de 5250 \$ pour l'achat de divers matériaux servant à l'aménagement et l'entretien des sentiers pédestres.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 02-70150-521.

Adoptée

9.10 RÉS. 106.04.2015 MANDAT POUR LA RÉALISATION DE L'IMPLANTATION ET PIQUETAGE DU BUREAU TOURISTIQUE AU PARC RENÉ-LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une implantation par un arpenteur-géomètre pour l'emplacement du futur bureau touristique au parc René-Lévesque pour s'assurer du respect des marges de recul ;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes d'arpenteurs ont été sollicitées pour réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater le bureau d'arpenteur-géomètre Isabelle Labelle au montant de 1 193,00 \$ plus taxes pour réaliser l'implantation, le piquetage et le niveau de plancher du futur bureau touristique au parc René-Lévesque.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2015-247.

Adoptée

10.1 RÉS. 107.04.2015 ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION 9-1-1 (NUMÉROS CIVIQUES)

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'acquisition des panneaux de signalisation 9-1-1 (numéros civiques) chez Les Ateliers Sylvie Racine au coût de 19,40 \$ chacun plus les taxes, incluant les plaques, poteaux et accessoires de quincaillerie, le tout conformément à leur offre de services du 14 avril 2015.

Que cette dépense ne dépasse pas un montant de 3 900\$.

Que la présente dépense soit prise à même le poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

Remplacée par rés. 124.04.2015

11.1 RÉS. 108.04.2015 OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ouvrir officiellement le bureau d'accueil touristique le vendredi 15 mai 2015.
Que l'horaire d'ouverture soit le suivant :



Du 15 mai au 14 juin 2015 inclusivement :

Vendredi au dimanche de 9 h à 17 h

Du 15 juin au 30 août 2015 inclusivement :

Dimanche au jeudi de 9 h à 17 h

Vendredi et samedi de 9 h à 19 h

Du 31 août au 11 octobre 2015 inclusivement :

Vendredi au dimanche de 9 h à 17 h

Que la directrice du Service des loisirs et du tourisme soit autorisée à modifier l'horaire d'ouverture du bureau d'accueil touristique afin de l'adapter aux besoins de la clientèle touristique, et ce, selon le budget disponible.

Adoptée

11.2

**RÉS. 109.04.2015 RENOUELEMENT DU BAIL DU BUREAU
D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De reconduire, sur une base mensuelle, le bail conclu pour la location du local du bureau d'accueil touristique au 6422A, boulevard du Curé-Labelle à compter du 1^{er} mai 2015. Cette location se fera sur une base mensuelle et pourra être renouvelée automatiquement, chaque mois, jusqu'au déménagement dans les nouveaux locaux, au coût de 1 127 \$ par mois plus taxes.

Adoptée

11.3

**RÉS. 110.04.2015 SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION POUR LA
RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseiller présents :

D'autoriser l'achat de 4 billets, au coût de 100 \$ chacun, pour le souper-bénéfice de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides, qui aura lieu le 28 avril 2015 à l'École hôtelière des Laurentides.

Que les sommes nécessaire au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-70190-970.

Adoptée

11.4

**RÉS. 111.04.2015 DÉPÔT DU DOSSIER DE RECONDUCTION DE
L'APPELLATION VILLAGE-RELAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a décidé de procéder à la reconduction de son appellation Village-relais par la résolution 204.07.2013;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière était alors prévue par la Direction des Parcs Routiers du Ministère des Transports du Québec, afin d'aider les municipalités désirant reconduire leur dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a procédé à toutes les étapes demandées pour se prévaloir de cette aide financière;



CONSIDÉRANT QUE les activités ont été exécutées conformément aux présentes dépenses prévues au programme d'aide financière dans le cadre de la constitution d'un dossier de reconduction pour le Programme de reconnaissance des villages-relais et que le dossier de vérification a été constitué;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
 APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les activités exécutées dans le cadre du dossier de reconduction pour le Programme de reconnaissance des Villages-relais pour un montant subventionné de neuf-mille-sept-cent-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix cents (9 785,90 \$) taxes incluses, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Adoptée

11.5 RÉS. 112.04.2015 ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2015 DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2007-17 modifiée par la politique 2008-26 portant sur la tarification relative au service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 de ladite politique, la grille tarifaire sera adoptée à chaque année et qu'il y a lieu d'adopter une grille tarifaire pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique familiale dans laquelle elle entend favoriser l'accessibilité aux loisirs et activités pour les familles de plus de deux enfants, résidentes de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
 APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la grille tarifaire 2015 suivante :

**GRILLE TARIFAIRE 2015
 CAMP DE JOUR**

	20 % de rabais 1 ^{er} , 8 et 9 mai 2015	Prix régulier Après le 9 mai maximum 22 mai	Rabais familial 2 ^e enfant	Rabais familial 3 ^e enfant et les suivants
Inscription pour l'été Service de garde inclus pour les 7 semaines	280\$	350\$	65\$	75\$
Inscription pour l'été Sans service de garde	192\$	240\$	60\$	70\$
Coût des sorties pour l'été complet	Pas de 20% applicable	90\$ si les 5 sorties sont choisies 5 sorties extérieures Transport inclus		

** Seront considérés comme 2^e et 3^e enfants, ceux inscrits sur le même relevé 24.

Adoptée



11.6

**RÉS. 113.04.2015 AUTORISATION DONNÉE POUR L'INSTALLATION
D'UNE BORNE INTERACTIVE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT**

CONSIDÉRANT les diverses initiatives mises de l'avant sur le territoire des villes et municipalités du territoire de la MRC des Laurentides visant à renforcer le caractère identitaire et à créer un sentiment d'appartenance régional par la mise en valeur des différentes vocations et activités sur son territoire;

CONSIDÉRANT les efforts mis de l'avant afin de promouvoir l'offre de l'agrotourisme, des arts et des événements se déroulant dans les villes et municipalités du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a donné son accord à l'implantation de bornes interactives situées dans une première phase en projet pilote dans les bureaux d'accueil de Tourisme Mont-Tremblant et dans une deuxième phase dans les villes et municipalités intéressées;

CONSIDÉRANT QU'une borne interactive sera implantée sur le territoire de la municipalité de Labelle et que les parties désirent convenir par écrit du rôle et des responsabilités de chacun dans le cadre de ce projet;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente de partenariat relative à l'implantation de bornes interactives sur le territoire de la municipalité de Labelle dans le cadre du projet «découvrir» avec la MRC des Laurentides.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 03-31000-000, subventionnée dans le cadre du pacte rural.

Adoptée

11.7

RÉS. 114.04.2015 CLIMATISATION DES CHAMBRES DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été reçues pour climatiser les chambres de la gare;

CONSIDÉRANT QUE TMP Réfrigération a été le soumissionnaire le plus bas;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De retenir les services de TMP réfrigération pour climatiser toutes les chambres de la gare au montant de 13 650 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent non affecté, au poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée



11.8 RÉS. 115.04.2015 ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LE FESTIVAL DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue du Festival de la Rouge 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir cet organisme dans la poursuite de ses activités;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'acheter une publicité pour le Festival de la Rouge 2015, sur panneau publicitaire, au montant de 250\$, taxes incluses.

Que la somme nécessaire à cet achat soit prise à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-70190-970.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1 RÉS. 116.04.2015 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2015

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-vingt-cinq-mille-cinq-cent-quarante-six dollars et vingt-trois cents (85 546,23 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ 2847-6794 Québec inc. (location sono centre communautaire)	2 626,79 \$
➤ Compass Minerals Canada corp.	3 952,59 \$
➤ H2O Gestion de piscine, plage et spas	3 832,50 \$
➤ JOFI (entreprises) enr.	4 380,85 \$
➤ Location Hewitt inc	10 179,89 \$
➤ Médias Transcontinental	3 865,46 \$
➤ MRC des Laurentides	10 399,45 \$
➤ PG Solutions inc.	10 849,90 \$
➤ Quincaillerie Gauthier	2 795,11 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 117.04.2015 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De ratifier les déboursés au montant de cent-vingt-neuf-mille-cinq-cent-cinquante-deux dollars et soixante-quinze cents (129 552,75 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4424 à 4451 et les numéros de chèques de 37550 à 37568 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Hydro-Québec	4 920,88 \$
➤ Hydro-Québec	4 061,22 \$
➤ Hydro-Québec	2 608,53 \$
➤ L'Industrielle Alliance	24 843,76 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 653,01 \$
➤ Pitneyworks	3 248,20 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 118.04.2015 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance soit ajournée au lundi le 27 avril 2015 à 18 h 30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les items suivants :

1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-249 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 relatif à l'ajout de définition et de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
2. Avis de motion pour l'adoption du règlement 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 relatif aux complexes hôteliers, l'affichage, les activités de traineau à chien ainsi que diverses dispositions;
3. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117;
4. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-252 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 concernant les normes relatives aux bâtiments;
5. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
6. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-254 relatif au remplacement des puisards;
7. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards;
8. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-256 relatif au branchement des réseaux publics et à la tarification du service des travaux publics;
9. Adoption du projet de règlement numéro 2015-248 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2002-53 relatif à l'aménagement du contournement de la route 117;
10. Adoption du projet de règlement numéro 2015-249 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 relatif à l'ajout de définition et de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
11. Adoption du projet de règlement numéro 2015-250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 relatif aux complexes hôteliers, l'affichage, les activités de traineau à chien ainsi que diverses dispositions;



12. Adoption du projet de règlement numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117;
13. Adoption du projet de règlement numéro 2015-252 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 concernant les normes relatives aux bâtiments;
14. Adoption du projet de règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
15. Tenue d'une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéro 2015-248, 2015-250, 2015-251, 2015-252 et 2015-253;

Il est 20 h 22.

Adoptée

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire